

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 avril 2023

MESURES POUR BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR EN FRANCE - (N° 1070)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1003

présenté par
Mme Vidal

ARTICLE 3

À la première phrase de l'alinéa 12, substituer au mot :

« cosignée »

le mot :

« signée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel